

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°50

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2023 À L'ASSOCIATION AIGUILLAGE - ACTION "PLATEFORME DE MOBILITÉ CITOYENNE"

L'an deux mille vingt trois, le onze avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 4 avril 2023 s'est réuni, Espace Eugène Delacroix Gymnase Clovis Leclerc 2 rue du Coudray à Frépillon (95740), en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Eric BOSC, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Jean AUBIN par Tom MORISSE
Françoise GONZALEZ par Etienne LE BECHEC
Sylvia CERIANI par Françoise NORDMANN
Christine MATTEI par Bernard LE DUS
Stéphane LARTIGUE par Annie TOUSSAINT
Frédéric PURGAL par Laurent GORZA
Céline CABOT par Xavier HAQUIN
Cécile RILHAC par Jean-Noël CARPENTIER
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI
Carole CHESNEAU par Didier LEDEUR
Modeste MARQUES par Yannick BOËDEC
Sarah NEROZZI-BANFI par Philippe ROULEAU

Etait absent(e) excusé(e) :

Nicolas PONCHEL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h01

Secrétaire de Séance : Sophie SAND,

Nombre de membres en exercice :	87
Nombre de présents :	74
Nombre de pouvoirs :	12
Nombre de votant :	86

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n)2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion sociale,

Vu le décret n)2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu les statuts de la CA Val Parisis, notamment sa compétence en politique de la ville

Vu les contrats de ville de la communauté d'agglomération Val et Forêt, signé le 19 juin 2015, et de la communauté d'agglomération le Parisis signé le 23 juin 2015,

Considérant la demande de soutiens financiers de l'association Aiguillage au développement du projet « plateforme de mobilité citoyenne » sur le territoire du Val Parisis, par l'intermédiaire d'une subvention de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et d'une subvention de la communauté d'agglomération,

Considérant que cette action répond à l'enjeu « soutenir la mobilité des habitants » inscrit au contrat de ville et bénéficie prioritairement aux habitants des quartiers politique de la ville du territoire,

Considérant l'avis favorable du comité d'arbitrage financier de la programmation politique de la ville 2023 du 6 février 2023 accordant 22 000 euros sur l'enveloppe de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Considérant la nécessité de conclure une convention annuelle d'objectifs avec l'association Aiguillage,

Vu l'avis favorable de la commission, logement, politique de la ville du 22 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE le projet de convention d'objectifs 2023, ci-annexé, à intervenir entre la communauté d'agglomération Val Parisis et l'association Aiguillage, dont le siège social est situé au 40/42 rue Gabriel Péri 95130 Le Plessis-Bouchard

ATTRIBUE à l'association Aiguillage une subvention de 20 000€ au titre de l'année 2023 pour la mise en œuvre du projet « lever les freins à l'insertion par une plateforme de mobilité citoyenne »

AUTORISE le Président à signer ladite convention d'objectifs 2023 avec l'association Aiguillage ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Fait et délibéré ce jour à Frépillon.

Pour extrait conforme,

Le présent acte administratif a été :

- Publié sur le site internet www.valparisis.fr

le 17/04/2023

En application des Art L.2131-1 et R.2131-1 du CGCT

Il est rendu exécutoire le 17/04/2023

P/e Président



Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,

GUILHEM PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »

